

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 4 mars 2019 à 20h00 en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Procès-verbal du 4 février 2019
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Subventions, commandites et demandes
 - 6.1 Demande d'aide financière – Demi-Marathon des Vergers 2019
 - 6.2 Demande de participation – Souper et tirage au profit de la Fabrique Saint-Michel
 - 6.3 Demande de commandite – Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu-Val-Maska
7. Avis de motion, lecture, adoption de règlement
 - 7.1 Premier projet de résolution d'un Projet Particulier de Construction, de Modification ou d'Occupation d'Immeuble (PPCMOI no 2019-009) - 1201 et 1205, la Grande-Caroline – visant à reconnaître plusieurs bâtiments principaux sur le même terrain
8. Administration et greffe
 - 8.1 Vente pour non-paiement de taxes par la MRC de Rouville
 - 8.2 Signature de la déclaration de principe de l'Alliance ARIANE
 - 8.3 Opposition à la loi sur les armes à feu du Québec
 - 8.4 Sécurité civile – demande d'aide financière – Volet 2
 - 8.5 Demande d'aide financière – Programme d'Infrastructure d'Eau (PRIMEAU) – Sous-volet 1.1
 - 8.6 Demande d'aide financière – Aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures locales
 - 8.7 Réfection Grande-Caroline – Paiement du décompte #5
9. Urbanisme
 - 9.1 Demande CPTAQ, 1364 rang Double, lot 1 715 775
10. Ressources humaines
 - 10.1 Démission du directeur des services techniques
 - 10.2 Embauche permanente – Coordinatrice des services municipaux et adjointe de direction
 - 10.3 Nomination de la secrétaire-trésorière adjointe
11. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
12. Période de questions réservée à l'assistance
13. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Michel Arseneault, à 20h00.

Sont présents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu / Val-Maska adresse au conseil municipal, une demande de commandite;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu / Val-Maska aide à améliorer la qualité de vie des familles ayant des enfants avec des besoins particuliers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eric Fortin et résolu de commanditer le souper bénéfique de l'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu / Val-Maska pour un montant de 100.00\$, en contrepartie, l'APEH s'engage à respecter le type de publicité associé au montant tel que décrit dans la demande de commandite.

Vote pour : 3

Vote contre :

19-03-3652

Premier projet de résolution d'un Projet Particulier de Construction, de Modification ou d'Occupation d'Immeuble (PPCMOI no 2019-009) - 1201 et 1205, la Grande-Caroline – visant à reconnaître plusieurs bâtiments principaux sur le même terrain

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no. 2018-247;

CONSIDÉRANT QUE la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée par la M. Marcel Girard à l'égard d'une problématique sur le lot 5 405 257;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à faire reconnaître et à autoriser la présence de deux bâtiments principaux sur le même terrain, soit la résidence sise au 1201 et le garage commercial sis au 1205;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'arpenteur-géomètre de M. Vital Roy daté du 2 octobre 2015 a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le Comité recommande au Conseil municipal d'autoriser le PPCMOI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eric Fortin et résolu d'adopter ce qui suit :

1. Autoriser la présence de deux bâtiments principaux sur le même terrain, soit la résidence sise au 1201 et le garage commercial sis au 1205 La Grande-Caroline, lot 5 405 257 du cadastre du Québec;
2. Emplacement, zone concerné et zones contiguës :
Les plans font partie de la présente résolution comme s'ils étaient reproduits au long.

Vote pour : 3

Vote contre :

19-03-3653

Vente pour non-paiement de taxes par la MRC de Rouville

CONSIDÉRANT QU' un avis recommandé a été transmis à tous les comptes comportant des arrérages de taxes pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière a transmis au conseil municipal la liste de tous les comptes comportant des arrérages de taxes pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour payer des arrérages à la municipalité a été fixé au 15 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre avant le 20 mars 2019, la liste des comptes comportant un solde impayé pour 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marielle Farley et résolu de :

- Approuver l'état des taxes à recevoir comportant des arrérages pour l'année 2017;
- Autoriser l'envoi à la MRC de Rouville pour fins de ventes pour non-paiement de taxes municipales, tous les comptes qui comporteront encore un solde impayé pour 2017 en date du 20 mars 2019;
- Énoncer que le taux d'intérêt annuel sur le retard en paiement de taxes est de 10%;
- S'il y a lieu, autoriser l'enchérissement sur les immeubles en vente pour non-paiement de taxe, par l'entremise de la directrice générale, Madame Kathia Joseph, et ce, sans dépasser le montant dû en taxes en capital et intérêts et autres frais, ainsi que toutes autres créances reliées auxdits immeubles.

Vote pour : 3

Vote contre :

19-03-3654

Signature de la déclaration de principe de l'Alliance ARIANE

CONSIDÉRANT QUE l'action gouvernementale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme est dispersée dans de nombreux textes législatifs et autres politiques, éparpillés entre autant de domaines, et se déploie sans vision d'ensemble;

CONSIDÉRANT QUE cet éclatement décisionnel est responsable, dans les collectivités, de nombreuses incohérences dont les conséquences environnementales, sociales et économiques sont coûteuses pour l'ensemble de la société québécoise ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement des milieux de vie et la gestion économe du territoire reposent à la fois sur les actions de l'État et sur celles des instances municipales, sans oublier les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte de plusieurs objectifs nationaux, en matière de protection du territoire et des activités agricoles, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de pétrole, de développement des transports collectifs, de revitalisation des collectivités, de santé publique, de mise en valeur du patrimoine et des paysages, de protection de la biodiversité, entre autres, dépend d'une plus grande cohérence entre les orientations et les actions de l'État et celles des instances municipales;

CONSIDÉRANT QU' il est fondamental et urgent de réunir, dans un même texte ayant statut de Politique nationale, une vision d'ensemble assortie de principes fondamentaux en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui puisse assurer la coordination de l'ensemble des lois, politiques et interventions de l'État et des instances municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'Alliance ARIANE regroupe des organisations et experts réunis dans une vision commune afin que l'aménagement du territoire et l'urbanisme soient une priorité au Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marielle Farley et résolu :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
- QUE la municipalité de Rougemont signe la déclaration de principe de l'Alliance ARIANE et appuie la proposition que le gouvernement du Québec se dote d'une Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

- QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à l'Alliance ARIANE et au premier ministre du Québec, monsieur François Legault.

Vote pour : 3

Vote contre :

19-03-3655

Opposition à la Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec

- CONSIDÉRANT QUE l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;
- CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec* est entrée en vigueur le 29 janvier 2019 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;
- CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre (17 millions de dollars pour la mise en place et 5 millions de dollars annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;
- CONSIDÉRANT QUE le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur la marche noire;
- CONSIDÉRANT QUE en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;
- CONSIDÉRANT QUE le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de 2 millions de dollars à 2 milliards de dollars), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;
- CONSIDÉRANT QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eric Fortin et résolu :
- QUE la Municipalité de Rougemont invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction;
 - QUE le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;
 - QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;
 - QUE le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes feu et la démonisation de leurs propriétaires.
 - QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et à la députée d'Iberville, Madame Claire Samson.

Vote pour : 3

Vote contre :

19-03-3656

Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 2

- CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour*

protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2019 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2019 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marielle Farley et résolu que :

- la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 20 000\$ et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 10 000\$;
- la municipalité autorise madame Kathia Joseph à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Vote pour : 3

Vote contre :

19-03-3657

**Demande d'aide financière – Programme d'Infrastructure d'Eau (PRIMEAU) –
Projet : Réfection du Rang Double**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jeannot Alix et résolu QUE :

- La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- Le conseil municipal autorise le dépit de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

Vote pour : 3

Vote contre :

19-03-3658

Demande d'aide financière – Aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures locales

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont (Municipalité) a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routière locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Rouville a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (Ministère);

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Marielle Farley et résolu d'appuyer la demande d'autorisation du Demandeur, soit l'utilisation à des fins autres que l'agriculture 1 715 775 du cadastre du Québec.
Vote pour : 3 Vote contre :

Démission du directeur des services techniques

Le conseil prend acte de la démission de M. Damien Sanschagrin à titre de directeur des services techniques.

19-03-3661

Embauche permanente – Coordonnatrice des services municipaux et adjointe de direction

CONSIDÉRANT QUE la Coordonnatrice des services municipaux et adjointe de direction est entrée en fonction le 29 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de l'employée était assujettie à une période de probation de six mois, laquelle a été complétée avec succès par l'employée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jeannot Alix et résolu d'embaucher de façon permanente, Madame Julie Robitaille au poste de Coordonnatrice des services municipaux et adjointe de direction. Les conditions d'embauche ainsi que les conditions salariales sont définies de manière plus complète à l'intérieur du contrat de travail 2019 de l'employée.

Vote pour : 3 Vote contre :

19-03-3662

Nomination de la secrétaire-trésorière adjointe

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Services Techniques de la Municipalité de Rougemont a donné sa démission le 19 février dernier;

CONSIDÉRANT QU' outre son titre principal, ce dernier occupait aussi les fonctions de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons administratives, il importe de nommer une personne pour occuper les fonctions de secrétaire-trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marielle Farley et résolu de nommer Madame Julie Robitaille à titre de secrétaire-trésorière adjointe. Cette nomination n'entraîne aucun changement au poste actuel de Madame Robitaille mais lui permet de remplacer la directrice générale et secrétaire-trésorière lors d'absence, de maladie ou de congé. Une prime, déterminée par le conseil municipal, sera versée lorsque Madame Robitaille occupera les fonctions spécifiques de secrétaire-trésorière adjointe. La présente résolution autorise aussi la signature des chèques et l'autorisation des paiements électroniques de la municipalité de Rougemont en l'absence de la directrice générale.

Vote pour : 3 Vote contre :

19-03-3663

Levée de la séance

Il est proposé par madame Marielle Farley et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 3 Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 5^e jour de mars 2019

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....
Secrétaire-trésorière

.....
Maire

PROJET